

**01000 - Gestion financière**

**Propositions de Garanties d'emprunts-  
Organismes de construction - OPUS 67 - PHBB**

**Rapport n° CP/2018/350**

**Service gestionnaire :**

E220 - Service du budget et de la dette

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 pour un Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB).

**Office Public de l'Habitat OPUS 67**

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 13 octobre 2015 pour une durée de 3 ans entre le Département et l'OPUS 67 pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

L'Office Public de l'Habitat OPUS 67 sollicite la garantie du Département à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 2 828 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, constitué de deux Lignes du Prêt PHBB Bonification CDC – Action Logement (prêt haut de bilan bonifié) de 200 000 € et 2 628 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'accélération du programme d'investissement de l'OPUS 67.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 828 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;*

*- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.*

*Elle autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY